Après l'examen :

Il est recommandé de boire régulièrement le jour de l'examen, afin de favoriser l'élimination urinaire du produit injecté.
Vous pouvez utiliser les toilettes habituelles en prenant soin de respecter les règles habituelles d'hygiène (tirer la chasse d'eau et vous laver systématiquement les mains après).
Certains lieux comportent des détecteurs de radioactivité très sensibles (aéroports, certains postes frontières, …) que vous pourriez déclencher. Un certificat indiquant l'élément radioactif qui vous a été administré peut vous être fourni sur demande.
Aucune précaution particulière n'est recommandée pour l'entourage, y compris pour les enfants en bas âge et pour les femmes enceintes. Les doses d'exposition sont toujours très faibles et très souvent équivalentes à celles délivrées par l'irradiation naturelle de certaines régions sur quelques jours.
(Sources : Société Française de Médecine Nucléaire(S.F.M.N))

7. Aspect financier

- Au titre de l'hospitalisation, la prise en charge de votre examen se fera au même titre que les frais d'hospitalisation (sécurité sociale et mutuelle).
- A titre externe, les modalités de prise en charge de votre examen sont celles de votre couverture sociale (sécurité sociale et mutuelle).

Cette fiche d'information permet de répondre aux questions que vous vous posez à propos d'une scintigraphie.

Nous espérons avoir répondu à la plupart de vos interrogations

Le jour de votre examen vous serez accueilli(e) par les équipes médicales et paramédicales qui vous expliqueront de nouveau le déroulement de cet acte et qui seront à votre écoute si vous avez besoin de renseignements complémentaires.

N'hésitez pas à les interroger ainsi que le médecin demandeur ou votre médecin traitant si vous le souhaitez.

PÔLE IMAGERIE MÉDICALE

SERVICE DE MEDECINE NUCLEAIRE

Groupe hospitalier Pellegrin

05 56 79 55 40

CHU BDX — CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE BORDEAUX

SCINTIGRAPHIE CHEZ L'ADULTE
(Hors scintigraphie au Gallium, a l'Indium)

Madame, Monsieur,

Votre médecin vous a proposé un examen scintigraphique. Cet acte sera pratiqué avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser à tout moment. Cette fiche vous informe sur le déroulement de l'acte et de ses suites.
Il est très important que vous respectiez les recommandations qui vous sont faites.

La scintigraphie utilise des rayonnements gamma
auxquels peuvent être associés des rayonnements X

Ce système d'exploration permet de réaliser des images fonctionnelles du corps humain. Les renseignements apportés par cet examen sont souvent déterminants pour porter un diagnostic précis.

Madame, Mademoiselle, si vous êtes enceinte ou susceptible de l'être veuillez le signaler à la secrétaire lors de la prise du rendez-vous ou bien au personnel qui s'occupera de vous le jour de l'examen.

La quantité de médicament radiopharmaceutique administrée est extrêmement faible. Il n'existe pas de toxicité et les réactions allergiques sont très exceptionnelles.
La dose de rayonnements ionisants délivrée à l'occasion de cet examen est du niveau des faibles ou très faibles doses et correspond approximativement, comme pour les examens de radiologie, à l'exposition naturelle aux rayonnements ionisants reçue en France sur quelques mois ou années. A ce faible niveau d'exposition, aucune conséquence néfaste sur la santé n'a jamais été démontrée.

1. Nature de l'acte

La scintigraphie permet de réaliser des images fonctionnelles d'un ou plusieurs organes du corps humain grâce à une caméra.

Cela consiste à vous injecter un Médicament Radio Pharmaceutique (MRP). Ce MRP est choisi en fonction de l'organe cible désigné lors de la prescription de l'examen (OS, REINS, POUMONS, CERVEAU…)

Les renseignements apportés par cet examen sont souvent déterminants pour préciser un diagnostic.

Les informations sont stockées dans un ordinateur qui assure la reconstitution des images liées à l'émission de rayonnements gamma émis par le ou les organes cibles.

2. Histoire naturelle de l'affection

Accepter l'examen scintigraphique proposé peut permettre d'établir un diagnostic et/ou d'adapter le traitement.
Refuser cet examen ne modifiera pas l'évolution de la pathologie mais peut gêner sa prise en charge (diagnostic, traitement, …).

3. Déroulement de l'acte

A votre arrivée, votre dossier sera étudié et des questions vous seront posées afin de s'assurer de l'absence de contre-indications et d'avoir d'éventuels compléments d'information sur vos signes cliniques.

Il n'est pas nécessaire d'être à jeun avant de bénéficier d'une scintigraphie.

L'examen se déroule, le plus souvent, en deux parties :

- On vous injecte un MRP très faiblement radioactif, par voie intra-veineuse.
- Puis, après un temps d'attente plus ou moins long, durant lequel le MRP se fixe sur l'organe cible, nous réalisons des images. Le temps d'attente peut durer de quelques minutes à 4h. Dans le cas où le temps d'attente est long, vous pouvez sortir du service pour vous promener, ou bien rester dans notre salle d'attente. Si vous sortez du service, vous êtes priés de le signaler au personnel du service. Il est très important de respecter les horaires qui vous sont transmis par les manipulateurs.

Pour certains examens l'injection a lieu directement sous la caméra, afin de nous permettre d'enregistrer la captation du MRP par l'organe cible.

Il est également possible, que lors de certaines explorations de la fonction rénale, il soit prescrit au cours de l'examen, une injection de diurétique (furosémide) par le médecin du service, afin d'étudier l'élimination urinaire.

Durant l'examen, pour nous permettre d'obtenir des images de bonne qualité, des précautions doivent être prises.

- Certains vêtements doivent être enlevés. Il ne faut garder aucun bouton, agrafe, barrette de cheveux ou fermeture éclair métallique.
- Il est impératif que vous ne bougiez pas durant la réalisation de l'examen. Pour cela, nous pouvons vous aider en utilisant des adhésifs pour vous maintenir les pieds (si vous le souhaitez).

Votre examen pourra être complété par une tomoscintigraphie couplée à une tomodensitométrie (scanner X) sans injection de produit de contraste.

4. Bénéfices escomptés

Cet examen permet de répondre aux questions que se pose votre médecin.

5. Les risques, incidents et complications

- Si vous êtes une femme en capacité de procréer et sans moyen de contraception tel que pilule ou stérilet, vous devez réaliser, dans les 3 jours qui précèdent l'examen, un test de grossesse sanguin et amener le résultat le jour de l'examen. Si ce test s'avère positif, nous vous demandons de contacter le secrétariat. En dehors de la grossesse, qui est une contre-indication relative, cet examen peut être réalisé quel que soit l'âge, même chez l'enfant.
- L'injection du produit radioactif n'est pas douloureuse et les manifestations liées à l'injection sont exceptionnelles. De façon occasionnelle, une extravasation (passage en sous cutané) du produit radioactif peut se produire au point de ponction. Dans ce cas un traitement local sera mis en place et des dispositions à suivre vous seront transmises.
- Le niveau d'exposition aux rayonnements ionisants est de l'ordre de celui des examens radiologiques.

6. Contraintes préalables et postérieures à l'acte

Avant l'examen :

Il n'existe pas de contraintes préalable à l'examen.